



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
700, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **7 novembre 2022 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 238-2022 ci-après.

Nature et effets:

Installation d'une enseigne appliquée sur la façade latérale du bâtiment principal donnant vers la route 158 dont la superficie totale sera supérieure à ce qui est autorisé par le règlement de zonage 313-2022; c'est-à-dire une superficie de 7,8 m² (84 pi²), soit 2,8 m² (30 pi²) de superficie excédentaire, alors que la réglementation stipule que la superficie totale d'une enseigne appliquée ne doit pas excéder 5 m².

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 644 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 700, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP